



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

Grâce au bénéfice enregistré, Neuchâtel poursuit sa politique de désendettement tout en maintenant des prestations élevées en faveur de la population

### **Les comptes 2013 dénotent l'excellente vitalité de la Ville**

**Les comptes 2013 de la Ville de Neuchâtel bouclent avec un bénéfice d'un peu plus de 5 millions de francs. Ce résultat réjouissant – il dépasse de plus de 2,8 millions de francs les prévisions budgétaires – est dû en grande partie à la hausse des recettes fiscales. Il est également imputable à la maîtrise des charges, notamment de personnel. Grâce à son excédent de recettes, la Ville a pu consolider ses réserves, procéder à des amortissements complémentaires et, surtout, poursuivre sa politique de désendettement.**

Alors que le budget prévoyait un excédent de recettes de 2,25 millions, les comptes 2013 de la Ville de Neuchâtel affichent un bénéfice de 5,1 millions de francs. Cet écart positif est dû avant tout au produit de l'impôt sur les personnes morales, qui dépasse les prévisions inscrites au budget de 21,6 millions (116,6 millions dans les comptes 2013). Les rentrées fiscales des personnes physiques sont elles aussi en hausse de 2,3 millions (79,7 millions). Ces deux résultats sont particulièrement réjouissants : le premier traduit le niveau de santé des entreprises de la place, le second dénote la capacité contributrice des nouveaux habitants et habitantes de la ville.

Le versement brut de la Ville au fonds provisoire de répartition des personnes morales s'élève à 21,3 millions alors que sa contribution à la péréquation financière intercommunale se monte à près de 9 millions de francs.

Autre fait réjouissant : les charges de personnel sont maîtrisées. Elles restent dans la cible du budget.

#### **Amortissements et dotation à des fonds**

L'excellent résultat comptable 2013 a permis à la Ville de procéder à des amortissements extraordinaires (9,9 millions) et à la dotation de réserves. Relevons ainsi l'affectation de 7,1 millions de francs au titre de préfinancement des mesures d'assainissement de prévoyance.ne. Ce montant, qui s'ajoute aux 8 millions versés lors de l'exercice 2012, correspond au solde de la part due par la Ville à la réserve de fluctuations de valeurs.

### **Intérêts passifs inférieurs au budget**

La dette à long terme a passé de 365 à 320 millions de francs entre 2012 et 2013. Quant aux intérêts passifs qui y sont liés, ils sont en diminution de plus de 11% (1,2 million) grâce aux taux bas appliqués et à la réduction de la dette à long terme pour la 8<sup>e</sup> année consécutive.

Au 31 décembre de l'an dernier, la fortune nette de la Ville s'élevait à 55,7 millions de francs (49,1 millions au 31 décembre 2012).

### **Investissements nets inférieurs aux prévisions**

Au chapitre des investissements, l'enveloppe autorisée au budget 2013 tablait sur des investissements nets de 50 millions de francs. Au final, seuls 24,5 millions ont pu être réalisés. Le volume moins important que prévu s'explique en grande partie par le report de certains investissements.

La situation financière de la Ville de Neuchâtel est d'autant plus réjouissante que l'année 2013 a compté plusieurs faits marquants. Entre autres événements, rappelons l'ouverture de la passerelle du Millénaire, qui permet de relier deux centres majeurs de formation : la Haute Ecole de gestion de l'Arc jurassien, sur l'Espace de l'Europe, et la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, sur la colline de Bel-Air. Il convient également de citer la réouverture de la passerelle de l'Utopie, l'attribution à la Ville du Prix solaire 2013, la plaquette d'honneur du Conseil de l'Europe ainsi que la fin de la première étape des travaux de conservation-restauration de la Collégiale.

### **Prudence de mise**

L'excellent résultat comptable 2013 ne saurait toutefois convaincre la Ville de relâcher ses efforts à l'avenir. L'entrée en vigueur, en 2014, de la nouvelle répartition des impôts entre l'Etat et les communes et, surtout, l'incertitude liée à la réforme en cours de la péréquation financière intercommunale priveront la Ville d'importantes recettes. Or, cette dernière entend continuer d'assumer son rôle de moteur de l'agglomération neuchâteloise.

Neuchâtel, le 18 mars 2014

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

**Fabio Bongiovanni, directeur des Finances,**  
tél. +41 (0)32 717 71 02